

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU LUNDI 27 FEVRIER 2023

Délibération n° 23/03 relative aux subventions et contributions diverses 2023

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes du lundi 27 février 2023 et après avis du Bureau réuni le 3 février 2023,

DÉCIDE,

D'accorder une subvention pour :

APESA	Subvention	2 000,00 €
XYLOFUTUR	Cotisation	760,80 €
Aqui O Thermes	Adhésion	750,00 €
Association des magistrats du tribunal de Commerce de Mont de Marsan	Subvention	5 000,00 €
Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest	Cotisation	36,57 €
GIP AGROLANDES (2022)	Cotisation	6 180,00 €

ET DONNE

Délégation au Président de la CCI afin d'effectuer toutes les formalités en vue de la mise en œuvre de cette délibération.

Voix pour : 36

Voix contre: 0

Abstention: 1

Fait à Mont-de-Marsan, le 6 mars 2023

Le Président

François LAFITTE